

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2015

Le 29 juin 2015, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 23 juin 2015, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – BAGUE SYLVIE –VENARD SANDRINE – SOLOHUB SABRINA –GUILLAUME LIONEL –MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES –COUSTALAT JEAN-PIERRE – VALETTE ANGELIQUE – MARTEAU FRANCK – CANIAC ALAIN – VARECHARD RENE

Etaient absents excusés :

MONMART ALAIN représenté par DE NATALE GUY

TAILLANDIER FRANCK représenté par CANIAC ALAIN

Secrétaire de séance : VARECHARD RENE

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter trois délibérations à l'ordre du jour. Le Conseil municipal accepte.

Convention de reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la Communauté de Communes Bassée-Montois – CM N° 77 347 29 06 2015 01

Suite au transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés » à la Communauté de Communes Bassée-Montois, Monsieur le Maire propose au Conseil une convention de reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la Communauté de Communes Bassée-Montois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention.

Délibération prise à l'unanimité.

Convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme à la Communauté de Communes Bassée-Montois - CM N° 77 347 29 06 2015 02

Suite à l'arrêt de l'instruction des autorisations d'urbanisme par la DDT au 01 juillet 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil une convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation du sol qui sera confiée à la Communauté de Communes Bassée-Montois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention.

Délibération prise à l'unanimité.

Adhésion au SDESM des communes de Mouroux et Coulommiers – CM N° 77 347 29 06 2015 03

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

Vu la délibération n° 2015-33 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM.

Rapport sur l'eau 2014 – CM N° 77 347 29 06 2015 04

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur MAURY présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis (avis favorable) sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

-indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;

- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, surtaxes communales ; pour la gestion, encours de la dette ;

Ce rapport est à disposition à la Mairie.

Délibération prise à l'unanimité.

Donation par M et Mme LASNIER Jean au profit de la commune de terrain – CM N° 77 347 29 06 2015 05

Monsieur le Maire expose que M et Mme LASNIER Jean ont souhaité faire don à la commune de terrain

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour accepter cette donation de M et Mme LASNIER Jean, sachant que la commune aura à sa charge le coût des frais d'acte notarié.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'accepter de M et Mme LASNIER Jean la donation au profit de la commune de terrain,

- de confier à l'étude qui sera chargée de l'affaire, la réalisation des actes nécessaires à cette donation,

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette donation.

Convention financière - prise en charge des entrées de la piscine de Bray-sur-Seine – CM N° 77 347 29 06 2015 06

Monsieur le Maire propose au Conseil une convention financière qui permet aux administrés de la commune des Ormes-sur-Voulzie de bénéficier des tarifs appliqués aux habitants de Bray-sur-Seine concernant les entrées de la piscine municipale et engage la commune à prendre en charge le différentiel de tarification..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à signer cette convention.

Délibération prise à l'unanimité.

Les habitants des Ormes qui désirent bénéficier du tarif préférentiel doivent présenter un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat – CM N° 77 347 29 06 2015 07

Le Conseil, après avoir entendu le rapport de Monsieur MAURY Yannick,
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Informations générales communales – CM N° 77 347 19 05 2015 05

- ♦ Monsieur MAURY donne les informations suivantes :
 - Remerciements des associations « L'Atelier » et « Entre Terre et Ciel » pour l'attribution de la subvention 2015.
 - Alerte canicule Niveau 3.
- ♦ Monsieur PIONNIER informe l'assemblée :
 - La réfection de la Rue Basse – Moulin d'Ocle et de la rue du Cercle sera effectuée par l'Entreprise PEPIN pour un montant de 66 000 € TTC à partir du 01 septembre 2015 ;
 - Poursuite de la rénovation du magasin communal pour une ouverture prévue début septembre ;
 - Implantation d'une nouvelle bouche incendie sur le rond-point ;
 - Aménagement de l'étang communal pour l'ouverture de la pêche en juillet ;
 - Feu tricolore RD 412 : étude de deux hypothèses pour renforcer la sécurité et abaisser la vitesse des véhicules :
 - Soit installer un radar qui fera passer le feu au rouge si la vitesse d'approche du véhicule est supérieure à 50 km/h
 - Soit faire fonctionner le feu avec passage « rouge » toutes les deux minutes, puis feu clignotant de 19 heures à 7 heures ;
 - Demande de devis pour le renforcement de la passerelle « Rue de la Rivière » ;
 - Pose d'un panneau devant la mairie : interdiction de stationner d'une heure, de 8 heures à 18 heures les jours ouvrés sauf les dimanches et jours fériés.
- ♦ Madame MOREAU :
 - Plan canicule 2015 – un recensement des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes adultes handicapées vivant seules peuvent s'inscrire en Mairie afin de leur apporter une aide rapide et adaptée en cas de besoin.
 - Rappel aux associations pour les articles de l'Echo Municipal.
- ♦ Monsieur CANIAC : Préparation et organisation du 13 juillet et 14 juillet.
- ♦ Monsieur VARECHARD souligne l'intérêt d'une réunion inter-commissions avant la réunion de conseil. Cela permet de mieux s'informer sur les points de l'ordre du jour et de mieux réfléchir sur la décision à prendre.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H08.